

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 1 de 13

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

UFI: HAYE-N0AK-500Q-C2HT

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH

ACD

Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur

7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises]

dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors

USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

#### Information supplémentaire

Ce produit est un melange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Carc. 2; H351 Repr. 1A; H360Df Lact.; H362 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

di(acétate) de plomb monoxyde de plomb

**Mention** Danger

d'avertissement:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 2 de 13

#### **Pictogrammes:**





#### Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, reins, sang,

système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

H410

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par

des enfants.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

#### Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité	
	Nº CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règlement (CE) r	° 1272/2008)	-		
6080-56-4	di(acétate) de plomb				
	206-104-4	206-104-4 082-005-00-8 01-2119532202-56			
	Repr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H360Df H373 H400 H410				
1317-36-8	monoxyde de plomb				
	215-267-0	082-001-00-6	01-2119531110-62		
	Carc. 2, Repr. 1A, Lact., Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H360Df H362 H332 H302 H372 H400 H410 EUH201				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de cond	concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
6080-56-4	206-104-4	di(acétate) de plomb			
	par voie orale:	voie orale: DL50 = ca. 5610 mg/kg			
1317-36-8	215-267-0	monoxyde de plomb	5 - < 10 %		
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10				

### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Protéger l'oeil non blessé.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vomissement

**Spasmes** 

Troubles gastro-intestinaux

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 4 de 13

fumée toxique d'oxyde de métaux

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 5 de 13

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit sec.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	I	Moment de prélèvement
1317-36-8	Monoxyde de plomb	Plomb (hommes)	400 µg/l	Sang	

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu environ	nemental	Valeur	
1317-36-8	monoxyde de plomb		
Eau douce		0,0031 mg/l	
Eau de mer		0,0035 mg/l	
Sédiment d'ea	u douce	174 mg/kg	
Sédiment mar	n	164 mg/kg	
Intoxication secondaire		10,9 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,1 mg/l	
Sol		212 mg/kg	

## 8.2. Contrôles de l'exposition



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 6 de 13

#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.

La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

## Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: blanchâtre

Odeur: comme: Acide acétique
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 7 de 13

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:
Limite supérieure d'explosivité:
Point d'éclair:

Point d'éclair:

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

Pl-Valeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution:

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité:

1,247 g/cm³

Densité relative:

Densité apparente:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

## Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

0

Teneur en corps solides:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

#### 10.2. Stabilité chimique



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 8 de 13

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Comburant, fortes

Acides

Alcalies (bases), concentré

#### 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

## 10.5. Matières incompatibles

fer et acier

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
6080-56-4	di(acétate) de plomb	di(acétate) de plomb				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 5610	Rat	Journal of the American College of Toxic	OECD Guideline 401
1317-36-8	monoxyde de plomb					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2003)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2003)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			

## Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 9 de 13

Susceptible de provoquer le cancer. (monoxyde de plomb)

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. (di(acétate) de plomb; monoxyde de plomb)

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. (monoxyde de plomb)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (di(acétate) de plomb; monoxyde de plomb)

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### **Autres informations**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## Information supplémentaire

Vomissement

Spasmes

Troubles gastro-intestinaux

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 10 de 13

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
6080-56-4	di(acétate) de plomb						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	< 10	48 h	Daphnia magna	http://www.inchem .org/pages/ehc.ht ml (19	other: not reported
1317-36-8	monoxyde de plomb						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,17	96 h	Oncorhynchus mykiss	Publication (1976)	Acute bioassays
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,123	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2008)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,59683	48 h	Ceriodaphnia dubia	Study report (2007)	other: USEP
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,048	90 d	Salmo salar	Publication (1983)	long term toxicity testing of lead to fi
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,0769	7 d	Ceriodaphnia dubia	Study report (2007)	other: USEPA

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1317-36-8	monoxyde de plomb	40000	Asellus meridianus	Freshwater Biology 7

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une introduction dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 11 de 13

effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

transport de l'ONU: LIQUIDE, N.S.A. (di(acétate) de plomb, monoxyde de plomb)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:9Code de classement:M6

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 3

N° danger: 90

Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

<u>transport de l'ONU:</u> LIQUIDE, N.S.A. (di(acétate) de plomb, monoxyde de plomb)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:9Code de classement:M6

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 L Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (lead

transport de l'ONU: di(acetate), lead monoxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

**14.4. Groupe d'emballage:** III Étiquettes: 9

Dispositions spéciales: 274, 335, 969

Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Code du produit: 05047 Date de révision: 13.01.2025 Page 12 de 13

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (lead

di(acetate), lead monoxide) transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш Étiquettes: q

Dispositions spéciales: A97 A158 A197 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y964 Quantité exceptée: F1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964 IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: lead di(acetate)

lead monoxide

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

di(acétate) de plomb; monoxyde de plomb Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 63

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

E1 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur

l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,12,15.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Plomb (acétate de) en solution basique 218 g d'acétate de plomb(II) trihydraté + 81 g d'oxyde de plo

Date de révision: 13.01.2025 Code du produit: 05047 Page 13 de 13

#### Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë Carc: Cancérogénicité

Repr: Toxicité pour la reproduction Lact: Effets sur ou via l'allaitement

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
Repr. 1A; H360Df	Méthode de calcul
Lact.; H362	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central, reins, sang, système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, reins, sang, système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par

des enfants.

## Information supplémentaire

H373

H373

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)